

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSÉRATIONS: Annonces: la ligne... Réclames: 20 c... Faits divers: 30 c...

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE & Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICATION.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A Roubaix, aux bureaux du Journal...

A Tourcoing, rue Nationale 18. A Lille, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux du Memorial, Grand-Place...

ROUBAIX, LE 2<sup>me</sup> JUIN 1883

L'INTERPELLATION DE BROGLIE

Le Journal officiel, toujours en retard, depuis que le Gouvernement en surveille l'impression, ne nous apporte pas aujourd'hui le compte-rendu in extenso de la séance d'hier au Sénat.

La gauche a si bien compris le mal que lui faisaient les réquisitoires de la droite, qu'un de ses membres a proposé, il y a quelques jours, à la Chambre, de supprimer le compte-rendu sténographique, afin que les discours de nos amis ne parvinrent au public que mutilés, et défigurés par l'esprit de parti.

On viole la neutralité politique, puisque, sous prétexte d'enseignement civique, on fait aux enfants un cours de radicalisme.

On viole la neutralité religieuse, puisque, dans des manuels, perdument écrits, on travestit l'histoire, on s'applique à ne jamais parler de Dieu, à ne pas même laisser pressentir son existence; puis, on développe les principes de la morale indépendante, qui est la morale des libre-penseurs, la morale sans sources divines, la morale dépourvue de sanction.

La gauche a fait mauvaise contenance devant le discours nerveux, académique, un peu méprisant du duc de Broglie. M. Jules Ferry, affolé, pressé par la puissante argumentation de son éminent contradicteur s'est décrié, qu'on ne faisait pas apprendre aux enfants le manuel de Madame Henry Gréville, particulièrement mis en cause, qu'on ne faisait que lire ce manuel!

La droite et le centre ont répondu par un éclat de rire à cette hypocrite et stupide réponse. La journée parlementaire était compromise. La gauche, muette de stupeur, allait peut-être être condamner son ministre, lorsque celui-ci a opéré, ce que les militaires appellent, une vigoureuse diversion.

Il s'est retourné vers la droite, et l'a accusée d'être l'ennemie des principes de 1789!... Brodant sur ce thème un long discours, il a essayé de démontrer que M. de Broglie combattait pour le retour à l'ancienne société aristocratique et féodale.

C'était grotesque, mais ça flattait trop les passions de la majorité pour ne pas soulever ses chaleureuses acclamations.

Malheureusement, M. Ferry n'a pas longtemps joui de son triomphe. M. Chesnelong l'a vertement rappelé au respect de ses adversaires et de la vérité.

La gauche a donné raison au ministre. C'était naturel, puisqu'il avait tort. L'issue des interpellations de la droite est toujours la même.

La majorité désunie, incapable de rien édifier, de rien faire de durable ou de sérieux, se retrouve compacte, lorsqu'on touche à cet édifice monstrueux de mauvaise foi et d'hypocrisie, qu'on appelle la loi du 28 mars 1882.

Toutes les haines anti-religieuses, qui germent dans les étroites cervelles parlementaires, font explosion; et le bon sens est étouffé sous des votes de parti pris.

Qu'importe! ces interpellations sont nécessaires. Il est bon d'en appeler de la Chambre, et du Sénat mal informés, et dominés par les haines anti-religieuses, au pays mieux informé.

La gauche a si bien compris le mal que lui faisaient les réquisitoires de la droite, qu'un de ses membres a proposé, il y a quelques jours, à la Chambre, de supprimer le compte-rendu sténographique, afin que les discours de nos amis ne parvinrent au public que mutilés, et défigurés par l'esprit de parti.

Par un reste de pudeur, la Chambre a repoussé cette malhonorable proposition. Mais si les journées désastreuses pour la République opportuniste comme celle d'hier se multipliaient, il faut s'attendre à voir les radicaux bâillonner leurs adversaires.

En 1793, on les guillotina; aujourd'hui, on ne guillotinerait plus que leurs discours.

Ce serait un progrès! PIERRE SALVAT.

GUERRE CIVILE DANS LE CABINET

Le cabinet Ferry aura bien de la chance s'il attend l'époque des vacances sans déclarer: quelques incidents récents viennent encore d'accroître les dissensions de deux fractions du ministère.

À la suite des avis venus de Rome, une partie du cabinet avait essayé, ces jours derniers, d'oncrayer un peu les tendances antireligieuses de la Chambre; au sein des commissions du budget et du Concordat, MM. Ferry et Martin-Feuillee avaient fait entendre un langage relativement conciliant, et ils paraissaient avoir réussi à faire partager leur façon de voir à la majorité de ces deux commissions, lorsqu'est intervenu, dans la coulisse, M. Waldeck-Rousseau.

Le jeune ministre de l'intérieur est de beaucoup le plus jacobin des membres du cabinet; M. Challemel-Lacour lui-même n'est qu'un agneau auprès de ce Breton ambitieux, dont la présomption va jusqu'à vouloir accaparer pour lui tout seul la succession encore vacante de M. Gambetta.

En attendant, M. Waldeck-Rousseau cherche à évincer M. Ferry de la présidence du conseil. Ce sont les intrigues de M. Waldeck-Rousseau qui ont fait revenir la commission du Concordat sur ses résolutions premières et donner gain de cause, malgré MM. Ferry et Martin-Feuillee, aux propositions anticoncordataires de M. Paul Bert.

Au conseil de cabinet qui a été tenu hier, M. Waldeck-Rousseau n'a pas manqué de

faire ressortir l'échec que les décisions nouvelles de la commission du Concordat avaient infligé à M. Martin-Feuillee, garde des sceaux et ministre des cultes.

M. Waldeck-Rousseau a fait la leçon à M. Martin-Feuillee, fort empêtré déjà dans la discussion de la loi sur la réforme judiciaire.

Les observations de M. Waldeck-Rousseau visaient bien plus M. Ferry que M. Martin-Feuillee. Mais le ministre de l'intérieur estime sans doute que le meilleur moyen d'émanciper le président du conseil est de braver par jeter à l'eau le garde des sceaux, ministre des cultes, avec lequel il s'est solidarisé devant les commissions parlementaires.

Du reste, quand bien même les jours du ministère Ferry ne seraient pas comptés en raison de ses divisions intestines, la question de la révision, que l'on n'éludera pas, et les complications extérieures suffiraient à rendre sa chute aussi probable que prochaine. L. DESMOULINS.

UNE PATRIOTIQUE PENSÉE

Mgr l'évêque de Montpellier a adressé à plusieurs journaux de cette ville la belle lettre suivante, qui rend un hommage patriotique à notre armée et honore grandement le vénérable prélat: Monsieur le directeur,

Il n'est certainement pas un Français qui n'ait lu, avec la plus douloureuse émotion, le bref écrit que M. le ministre de la marine a fait, le 26 mai, à la Chambre des députés, de la mort glorieuse de M. le commandant Rivière et de quatorze de nos soldats sous les murs de Hanou, au Tonkin. Mais peut-être un trop grand nombre de nos compatriotes croiraient ils avoir suffisamment témoigné de leurs regrets, en célébrant l'héroïsme de ces nobles victimes du devoir et de l'honneur? Peut-être on songera-t-on pas assez à ces âmes guerrières, purifiées probablement déjà par le mérite de leur sacrifice, mais auxquelles la charité chrétienne et l'impulsion de patriotisme nous commandent, en même temps, d'apporter le secours de nos prières et des expiations toutes puissantes du sang de Jésus-Christ. Depuis les Machabées jusqu'à nos jours, les chefs militaires ont toujours considéré que c'était une sainte et salutaire pensée de prier pour les soldats tombés sous les coups de l'ennemi.

Ne vous semble-t-il pas que tous les Français, sans distinction de parti, devraient être heureux de voir l'épiscopat, le clergé et les fidèles, ne jamais démentir leurs plus vieilles traditions et de se grouper indistinctement autour du drapeau national, dès que ce drapeau se lève sur un champ de bataille, dès qu'il est troué par des balles et ensanglanté par la mort? Quand les enseignes de la patrie sont volées de crépules, toutes les divisions s'effacent et oublient: il n'y a plus que des frères en deuil, pleurant et priant ensemble dans des sentiments communs de douleur et d'espérance.

Enfin, monsieur, puisque les armements se précipitent, puisque les colonnes expéditionnaires se forment et s'ébranlent, puisque des troupes s'embarquent et courent au danger, ne faut-il pas que nous dédramatisions, en quelque sorte, nos vaillants soldats, en donnant à leurs familles la seule consolation qui puisse atténuer pour elles les amertumes d'une longue séparation et la préoccupation des dangers que

leurs enfants vont courir, si loin de la mère patrie? Soyez donc assez bon, monsieur le directeur, pour inviter en mon nom vos nombreux lecteurs à venir assister, samedi 2 juin, à neuf heures, à la grand'messe et à l'absoute solennelle que je célébrerai dans la basilique cathédrale, pour le repos de l'âme des soldats français tombés devant Hanou. Nous prions en même temps pour tous ceux des nôtres qui sont morts en Tunisie; nous acquitterons ainsi une dette sacrée de reconnaissance, et nous accomplirons un des plus grands devoirs de la piété.

Veillez agréer, etc. F.-M.-A. DE CADRÈRES, évêque de Montpellier.

me, assisté de fonctionnaires de l'instruction publique. Le ministre n'intervient pas, mais il est bien évident qu'il peut faire effacer de la liste, tel livre qu'il lui convient, il le peut pour les écoles libres après avoir pris l'avis motivé du conseil supérieur de l'instruction publique, il le peut pour les écoles publiques après avoir pris l'avis non motivé de la section permanente du conseil supérieur.

M. le ministre ne pouvait pas ne pas connaître ce droit; c'est donc, pour me servir d'un mot convenable, à un échappatoire qu'il a eu recours. Il s'agissait de ménager l'autour du manuel pour des raisons que vous comprendrez.

Il paraît évident que M. le ministre n'approuve pas le manuel de M. Paul Bert, ou que tout au moins s'il n'est pas de M. Compiègne et surtout celui de Mme Gréville, dont M. le garde des sceaux a fait le plus grand éloge. Or, ce dernier manuel est contraire au programme arrêté par le conseil supérieur, puisque ce programme mentionne l'enseignement des devoirs envers Dieu et que le manuel n'en fait pas mention.

L'honorable M. Compiègne a fait lui aussi, un manuel; dans celui-là on parle de Dieu. Mais on répète les deux manuels indistinctement dans les écoles de garçons, les écoles de filles, et on voit qu'il trouble cette pratique peut apporter dans de jeunes esprits.

Alors sont venues les réclamations; mais à qui réclamer? Aux préfets? Il y en a un, le préfet du Calvados, lequel porte un des noms les plus honorés du protestantisme, M. Morin, qui a répondu directement. Il a déclaré aux parents qu'il n'y avait pas dans ce manuel rien qui put égarer les consciences. Ce préfet protestant a délivré aux manuels un brevet d'orthodoxie catholique.

L'épiscopat est intervenu et seulement au point de vue religieux. Il n'a plus été question du côté politique des manuels; quels reproches ont fait aux évêques? N'ont-ils pas le droit de veiller au maintien de la loi dans leur diocèse?

Ils obéissent même ainsi à un article des lois organiques: ils ont le droit d'écrire des mandements contre des livres, il ne leur est interdit que de parler ou d'écrire contre les actes de l'autorité publique.

On a reproché particulièrement aux évêques d'avoir publié une décision de la cour de Rome, contrairement au premier des articles organiques. Mais depuis que la loi sur la presse existe comment empêcher ces décisions d'être connues du public? On leur a reproché aussi d'avoir déclaré les consciences; ce reproche est assez étrange de la part de M. Jules Ferry et du conseil d'État.

Je sais que l'on peut citer des précédents. On aime beaucoup, dans de pareils cas, à se servir de mesures contre le clergé, à recourir à l'ancien régime qui, par là, n'avait du bon que sous ce rapport.

Vous avez fait faire les angloises, c'est à vous de les désigner. Vous avez posé le problème, c'est à vous de le résoudre. (Applaudissements répétés à droite.)

L'orateur reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues. M. Jules Ferry répond qu'il n'a pas à se plaindre de ce que M. le duc de Broglie a rappelé les engagements pris à cette tribune, mais que s'il a décliné les responsabilités et dénoncé le caractère de la lutte soutenue par le gouvernement.

La campagne menée contre la loi sur l'enseignement et contre les manuels, est infiniment plus politique que religieuse.

Sur la question de neutralité, le ministre demande dans quelle mesure elle a été violée.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier) Séance du jeudi 31 mai 1883

Présidence de M. Le Royer. La séance est ouverte à 2 heures.

Les affaires du Tonkin. M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER demande à adresser une question au Gouvernement, sur les affaires du Tonkin.

En raison de l'absence de M. Challemel-Lacour, ministre des affaires étrangères, qui souffrant, la discussion de la question est ajournée à la prochaine séance.

M. DE SAINT-VALLIER veut cependant exprimer, au nom du Sénat, l'expression de ses regrets pour les vaillants morts d'Hanoï, et ses sympathies aux survivants. (Applaudissements répétés.)

Les manuels civiques. M. DE BROGLIE dit que le Sénat ne doit pas être étouffé de son interpellation; les faits auxquels elle a trait ont déjà à plusieurs reprises préoccupé les esprits dans les assemblées aussi bien qu'à l'extérieur.

La loi de 1882 remplace l'instruction morale et religieuse par l'instruction morale et civique; je suis heureux que l'éducation privée de tout sentiment religieux ou philosophique me paraît impossible, que la neutralité ne peut être respectée, et que cela conduirait à l'apostasie.

M. le ministre, en ce qui touche l'instruction morale, affirme qu'elle ne porterait aucune atteinte à la neutralité, et que si un instituteur attentait à la conscience des enfants, il représenterait cette faute immédiatement.

En ce qui concerne l'enseignement civique, M. le ministre nous donna des assurances formelles et nous dit que la politique n'entrerait pas dans les écoles; c'est sous l'empire de ces déclarations que la loi de 1882 fut votée.

Avant même que cette loi ne fût définitivement adoptée, un fait grave se produisit: un manuel fut publié et répandu dans les écoles, manuel qui n'était nullement dans les conditions de neutralité indiquées par le ministre.

En effet, dans ce manuel toutes les questions d'actualité, même des questions politiques étaient traitées.

Je demandai au ministre de l'instruction publique comment il pouvait admettre que ce manuel fut conforme à la neutralité de l'école. A ma demande, le ministre fit une réponse qui était une sorte de fin de non recevoir, ou un déclinatoire, comme on dit au palais. Pressé de questions, le ministre répondit qu'il n'avait ni l'intention ni le droit d'interdire le livre. L'honorable M. Duvaux, qui succéda à M. Ferry, déclara ainsi que l'administration n'avait pas à intervenir.

Ces réponses produisirent un grand étonnement sur beaucoup de bancs au Sénat. Comment un gouvernement se déclarant notamment le gardien de l'idéal, s'est-il laissé ainsi désarmer?

Notre question était encore plus pressante. M. le ministre ne pouvait pas nier que l'enseignement d'un livre peut être encore plus dangereux que l'enseignement oral, et alors si M. le ministre était dépourvu du moyen d'empêcher l'enseignement du livre, comment pouvait-il garantir la neutralité de l'école? Il eût dû, en toute loyauté, prévenir le Sénat de cette situation.

Mais notre surprise fut bien plus grande, quand nous nous aperçûmes qu'il y avait un malentendu entre le droit d'autoriser un livre pour le faire admettre dans l'école et le droit de le faire disparaître quand il y a été introduit. Le premier droit existait jadis et le gouvernement y a renoncé en raison des inconvénients qu'il présentait actuellement.

Les instituteurs de chaque canton dressent la liste des livres qui peuvent être introduits dans les écoles, et cette liste est revue au chef-lieu du département par l'inspecteur d'académie.

FEUILLETON DU 2 JUIN 1883 - 23 -

LE CRIME DES AIRIELLES

PAR SAINT-VERON

DEUXIÈME PARTIE LES DEUX AGENTS

I La retraite d'un poète

(SUITE)

— La désignation du prétendu meurtrier est des plus claires, observa l'ancien agent; les lettres du nom de Léon Gervais; celles qui désignent la victime sont moins faciles à expliquer. Quelle est la femme que le journaliste indique? Il faudrait un dictionnaire de la noblesse pour comprendre.

que M. Léon avait fait le portrait d'une jeune femme, Mme Gabrielle de Lestanges.

— Bien deviné! Je l'ai vu à l'exposition, le portrait de cette dame, une fort jolie femme, de grands yeux noirs et des cheveux de même couleur, toujours comme un manteau de roi, selon l'originale expression d'Alfred de Musset, un de mes poètes favoris... Cela, malheureusement, ne nous donne pas le mot de la sanglante énigme.

— Je suppose qu'il y a une amourette en jeu dans cette triste affaire, insinua le cordon bleu.

— Une amourette! On n'assassiné pas une femme pour un semblable motif, alors surtout que l'on aime, fit Follefeuille. Léon Gervais est innocent, se défendit l'inspecteur, mon cœur et ma raison le répètent. C'est un mystère de plus que j'aurai à débrouiller. J'en ai éclairci bien d'autres. Celui qui intéresse l'homme que j'estime le plus au monde ne saurait rester indéchiffrable pour moi.

— Allons, vous voilà sans dessus-dessous. A quel bon vous casser la tête à l'avance? Demain Mlle de Cerneuse sera ici, elle vous expliquera l'affaire. C'est seulement alors que vous pourrez combiner un de ces plans qui ont fait jadis votre réputation.

— Tu as raison, ma bonne Brigitte. — Je suis femme de bon conseil, continua-t-elle, vous le savez bien. Voici ce que je ferais, si j'étais à votre place. — Voyons ton idée. — Si j'étais vous, monsieur, je ne changerais rien à mes habitudes, je prendrais mon café bien chaud, mon petit verre d'eau-de-vie de la Champagne, et je finirais tranquillement ma soirée en fumant un pipe de cette façon, vous auriez demain l'esprit reposé pour commencer l'affaire. — Ma foi, ton conseil est grave, ma vieille gouvernante; je vais le suivre à la lettre,

et pour commencer, sers-moi le mokamais sans en corrompre sans, ce qui veut dire, Brigitte, que pour avoir l'esprit lucide, il faut avoir soin du corps.

— Voilà du vrai latin de cuisine, comme je l'aime, fit-elle, en garnissant la table des objets annoncés.

À partir de ce moment, il ne fut pas prononcé un seul mot au sujet de l'affaire; par un effort de volonté, l'ancien policier voulait oublier, afin de jouir d'un sommeil réparateur.

À l'heure habituelle, sur le coup de dix heures, il était dans son lit; cependant, avant d'entreprendre sa bougie, il contempla plus longtemps que de coutume le portrait de sa fille, à laquelle il adressa cette invocation: « Je sais ce que tu désires, chère enfant, les grands yeux qui filent à travers les paupières à moitié closes ont leur langage; ils semblent me dire qu'il faut sauver notre ami, lui payer notre dette... Sois tranquille, dussé-je remuer le monde, il faudra bien que son inno-

cence éclate. » Après avoir achevé ce court monologue, il ferma les yeux et ne tarda pas à s'endormir.

Follefeuille reposait encore lorsque, le lendemain, Brigitte le réveilla en ouvrant les volets de la chambre. Il demanda quelle heure il était?

— Sept heures, monsieur; si je suis entrée aujourd'hui plus tôt que de coutume, c'est que je suppose que la jeune demoiselle, qui vous a donné rendez-vous, ne tardera pas à paraître; j'ai consulté l'indicateur du chemin de fer, le train express de la Nièvre entre en gare à six heures. — J'ai tout juste le temps de m'habiller, fit Léonce Follefeuille en sautant à bas de son lit. — Vingt minutes plus tard il était sous les armes; sa barbe était faite, son costume

de matin fort propre, entièrement noir, lui tombait sur le dos; il avait l'air d'un pasteur anglais.

Il n'attendit pas longtemps la voyageuse. Un coup de sonnette retenti; il alla ouvrir lui-même.

À première vue, il fut agréablement impressionné. Mlle de Cerneuse, qui s'avancait appuyée sur le bras de son tuteur, lui parut aussi jolie qu'intelligente.

— Il a bon goût, mon ami l'artiste, pensa-t-il, de faire choix d'une semblable fiancée.

Ce fut dans son salon-omnibus qu'il introduisit les visiteurs.

— M. Gervais, mademoiselle, commenta-t-il, à la plus heureuse inspiration s'adressant à moi; non-seulement j'accepte la mission qu'il veut bien me confier, mais de plus c'est avec bonheur que je m'en charge.

Thérèse de Cerneuse fit son récit avec une clarté parfaite. Vous savez tout, ajouta-t-elle en terminant, je suis venue à vous comme le malade vers le médecin; puis je désespère? — L'ancien policier avait écouté le résumé avec une grande attention, il avait été frappé de la fermeté intelligente de sa jeune cliente.

Cette enfant est déjà une vraie femme, pensa-t-il, elle sera pour moi le meilleur des auxiliaires; comprenant qu'elle attendait avec une véritable confiance cette réponse, il suffisait de la rassurer.

La seule conclusion que l'on puisse tirer de ce, Mademoiselle, c'est la certitude absolue de l'innocence de celui que vous aimez, avant de vous avoir vue, j'en étais persuadé et depuis que vous avez parlé, je suis plus encore. Mais cette conviction,

il faut que nous la fassions partager aux autres, ce n'est pas tout d'affirmer qu'il n'a pas commis le crime dont on l'accuse, il faut que nous découvriions celui qui en est l'auteur. J'ignore encore de quel côté je devrai diriger mes recherches, mais je vous assure que je réussirai.

Que Dieu vous entende! répondit-elle, rassurée par son affirmation. Ah! débrouillez cette sombre énigme, monsieur, je vous en prie plus que la vie!

Le marquis, qui jusqu'à ce moment avait laissé le rôle actif à sa pupille, pensa qu'il était opportun d'intervenir personnellement.

— Vous pouvez être assuré, M. Follefeuille, que je saurai reconnaître généreusement votre concours.

Ah! monsieur le marquis, s'écria l'ancien agent d'une voix émue, ne gênez pas, je vous en conjure, le bonheur que j'éprouve de pouvoir être utile à M. Léon Gervais, en me parlant de rémunération. Mon travail ne sera pas rétribué, c'est à cette seule condition que j'agisrai.

— Je ne puis voyager avec vous, répondit-il, ce n'est pas en plein soleil qu'un policier peut agir; il faut que sa mission soit enveloppée d'épaisses ténèbres. Si mon intervention était soupçonnée, j'échouerais. Ou se cache en ce moment l'auteur du crime? Je l'ignore, mais ce dont je suis certain c'est que du fond de sa retraite il veille et épie; s'il se doutait de mon véritable caractère, il déjouerait ma clairvoyance; ce n'est plus moi qui lui tendrais des pièges, c'est lui qui croquerait des millions mes pas. Evidemment il est indispensible que je me rende sur les lieux, que j'y étudie chaque chose, que je recueille les mille bruits qui circulent dans le pays, mais il faut que je déguise si bien mon enquête, que ma présence passe inaperçue.

— Cependant, votre séjour aux Airelles, objecta le châtelain.

— Il durera probablement plusieurs jours, monsieur le marquis, mais j'arriverai chez vous si bien déguisé, que j'aurai besoin de me nommer pour que vous me reconnoissiez! Quelle figure prendrai-je? Quel sera mon déguisement? Je n'en sais rien encore, j'ai besoin de réfléchir.

La surprise de M. des Airelles grandissait de minute en minute, il ne cessait de considérer ce singulier personnage.

— On finira bien par deviner votre rôle; nous aurons ensemble des relations qu'il sera impossible de cacher, objecta-t-il.

— C'est une vieille et touchante histoire, je vous la conterai plus tard, au château des Airelles.

— Nous allons vous emmener avec nous, n'est-ce pas, proposa-t-elle.